

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit, le 05 juillet à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle d'exposition de la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Date de convocation du Conseil de Communauté : 29 juin 2018,

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
33	22	5	1	5

Pour	Contre	Abstention
27	0	0

Membres présents :

BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, CHAUVERGUE Laurence, DEVAUX Nathalie, DUPUY Nathalie, FAYE Jean Pierre, GARDELLE Bruno, GLANGEAUD Delphine, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique, LOURADOUR Patricia, MUZETTE Thierry, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie, PONS Gérard, SERRU Marie Claire, SIMON Philippe, TERRIER Gilles

Suppléants avec voix délibérative :

Membres ayant donné pouvoir : CHADELAUD Michel donne pouvoir à LACOUTURIERE Michel, CHABANAT Christine donne pouvoir à PLAZANET Mélanie, POURCHET Pierre donne pouvoir à LENOBLE Monique, SIMON Isabel donne pouvoir à LOURADOUR Patricia, SUDRON Frédéric donne pouvoir à PONS Gérard

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : GANE Isabelle,

Absents : CAMBOU Stéphane, DOLLEY Alain, MENCUCCELLI Thierry, PAQUET Laurent, ROGER Edouard,

Secrétaire de séance : PLAZANET Mélanie

FINANCES

Délibération n° 50 – 2018 : Conseil Départemental de la Haute-Vienne - CDDI (2018-2021) : autorisation de signature

Monsieur le Président explique aux membres du Conseil Communautaire que l'Assemblée Départementale a décidé de mettre en œuvre une troisième génération de Contrats Départementaux de Développement Intercommunal (CDDI) pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2018.

Une enveloppe de 20M€ (en augmentation de 2 M€ par rapport à la génération précédente) sera réservée à cet effet.

Monsieur Le Président indique cette 3^{ème} génération de contrat conservera les principales caractéristiques des CDDI de seconde génération et notamment une architecture en trois volets :

- Le premier volet concernera les équipements structurants portés par les Communautés de Communes, ou éventuellement une commune, pour des projets à caractère intercommunal,
- Le second volet portera sur des équipements courants réalisés sous maîtrise d'ouvrage communautaire dans le cadre des compétences de la Communauté de Communes,
- Le dernier volet intégrera des projets départementaux qui présentent un intérêt particulier pour le territoire, les opérations d'aménagement des centres bourgs réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale, les opérations portant sur la desserte haut débit des territoires (montée en débit, plaques FTTH, fibrage des sites à vocation économique). Les aides à l'immobilier d'entreprises seront également prises en compte dans ce troisième volet.

Monsieur le Président précise que la Communauté de Communes des Portes de Vassivière bénéficiera d'une enveloppe de 645 000 € (hors numérique et hors assainissement) pour la durée du contrat.

Il indique que les opérations liées à la desserte haut débit bénéficieront d'un financement sectoriel qui viendra abonder l'enveloppe ouverte au titre du contrat.

Monsieur le Président présente ensuite le projet de contrat et le tableau des actions à inscrire au contrat :

DESCRIPTION DU DOSSIER	MONTANT ESTIME DU PROJET HT	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE LA SUBVENTION
Etude pour la réalisation de 9 schémas directeur AEP et Assainissement	210 000 €	20%	42 000 €
Agrandissement et mise aux normes de la Déchetterie	102 000 €	25%	25 500 €
Travaux acoustiques crèche Vassimômes et Piccolo	34 710 €	15%	5 206 €

Si de nouveaux projets devaient être inscrits par la suite, le contrat pourrait être complété par avenant.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments présentés,

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'APPROUVER le projet de Contrat Départemental de Développement Intercommunal 2018-2021 et le tableau des actions tels que présentés ci-dessus
- D'AUTORISER le Président à réaliser les démarches et signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 06 juillet 2018

Le Président,
Jean Pierre FAYE

Acte rendu exécutoire le :
Publié le :

